

## La Canadienne, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Robert-Lionel Séguin

Volume 13, numéro 4, mars 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302004ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302004ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1960). La Canadienne, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 13(4), 492–508. <https://doi.org/10.7202/302004ar>

## LA CANADIENNE, AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

La femme canadienne a fait sa large part dans l'expansion agricole et démographique de la Nouvelle-France. Elle a su encourager, voire s'associer aux travaux des hommes, en plus de mettre au monde des fils et des filles qui assureront la survie de la race. Mais que savons-nous des compagnes de nos aïeux ? Voyons leurs portraits physique et moral.

\* \* \*

Du témoignage de contemporains, la Canadienne ne manque pas d'attraits physiques. La Hontan, passablement galant à ses heures, le confirme dès 1704. « Le sang de Canada est fort beau, dit-il, les femmes y sont généralement belles, les brunes y sont rares, les sages y sont communes ».<sup>1</sup> A son tour, La Potherie renchérit : « Les Canadiennes n'ont ni l'air provincial, ni bourgeois ; ce sont de vraies femmes du monde et même des femmes du monde de Paris ».<sup>2</sup> Le naturaliste Kalm ne parle pas autrement, vers 1749. « Ici (en Canada), affirme-t-il, les femmes en général sont belles ; elles sont bien élevées et vertueuses, et ont un laisser-aller qui charme par son innocent même, et prévient en leur faveur. »<sup>3</sup> Pouchot partage le même avis, quelques années plus tard.<sup>4</sup> Un militaire en garnison à Québec, écrivait, à son tour, en novembre 1753 : « Les femmes (de cette ville) l'emportent sur les hommes par la beauté, la vivacité, la gaité (sic) et l'enjouement ; elles sont coquettes et galantes, préfèrent les Européens aux gens du pays. Les manières douces et polies sont communes, même dans les campagnes ».<sup>5</sup> Et les hommes de guerre

<sup>1</sup> *Mémoires de l'Amérique septentrionale, ou la suite des voyages de M<sup>r</sup> le Baron de Lahontan*, (La Haye, M.DCC.IV), 81.

<sup>2</sup> Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, etc., (A Paris, M.DCC.LIII), I : 279.

<sup>3</sup> Pierre Kalm, *Voyage en Canada, etc.*, (2 vol., Montréal, 1880), II : 42-43.

<sup>4</sup> *Mémoires de Pouchot, etc.*, II : 294-95.

<sup>5</sup> *Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761 par J.C.B.*, (Québec, 1887), 38.

vont continuer sur le même ton. Pour sa part, un d'Aleyrac dira, en 1755, que « les femmes (du Canada) sont belles et spirituelles ».<sup>6</sup>

Est-on d'accord unanime pour vanter le charme de la Canadienne ? Non, car nous enregistrons au moins une dissidence de la part de Louis-Guillaume de Parscau Du Plessix. En juillet 1756, cet enseigne de vaisseau note dans son journal : « En général, le sang n'y est pas beau, si j'en peux juger par ce que j'en ai vu à Québec, n'ayant remarqué que très peu de jolies personnes, particulièrement parmi le second ordre, qui sont toutes noires et basanées comme la Bohême ».<sup>7</sup> Il sera cependant contredit, dès 1766, par le canadien de Sales Laterrière. Celui-ci, qui n'est pas insensible aux beaux minois, réplique que « le sexe y est très beau (dans la colonie) poli et fort insinuant ».<sup>8</sup> Pourtant, la première appréciation de Du Plessix sera de nouveau partagée par des voyageurs, de passage en Canada, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Heriot observe le premier : « Many of the women are handsome when young, but as they partake of the labours of the field, and expose themselves upon all occasions to the influence of the weather, they soon become of a sallow hue, and of a masculine form ».<sup>9</sup> Lambert soutient à sa suite : « The girls, from manual labour, become strong, bony, and masculine, and after thirty years of age have every appearance of early decrepitude; yet their constitutions frequently remain robust and healthy, and some few live a considerable age ».<sup>10</sup> Enfin, le français Dainville conclut ainsi : « Comme les femmes sauvages, elles (les Canadiennes) perdent prématurément leur beauté; ce qu'il faut attribuer chez les unes et les autres à une vie trop laborieuse et à des occupations trop

<sup>6</sup> *Aventures Militaires du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac*, (Paris, 1935), 30.

<sup>7</sup> RAPQ, (1928-29), 225. Journal d'une campagne au Canada à Bord de La Sauvage, mars-juillet 1756, par Louis-Guillaume de Parscau Du Plessix, enseigne de vaisseau.

<sup>8</sup> *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traversées*, (Québec, 1873), 62.

<sup>9</sup> George Heriot, *Travels through The Canadas, etc.*, (London, 1804), 255.

<sup>10</sup> John Lambert, *Travels through Canada, and the United States of North America, in the years 1806, 1807, & 1808*, (2 vol., London, 1814), I: 163.

masculines ». <sup>11</sup> En définitive, la Canadienne est jolie, mais les dures besognes lui donnent des signes prématurés de vieillesse.

Traçons maintenant le portrait moral de la Canadienne, qui nous paraît semblable, sous bien des aspects, à celui de son compagnon. Du témoignage d'épistoliers, la femme de l'habitant serait passablement indolente et même insubordonnée. Dès le 12 novembre 1685, le Ministre informe Denonville, que « les femmes et les filles (canadiennes) y sont assez paresseuses faute de menus ouvrages ». <sup>12</sup> A son tour, ce dernier réplique, dès le lendemain : « J'ai remarqué, Mgr, que les femmes et les filles (du Canada) y sont assez paresseuses . . . Il y a un peu trop de luxe dans la pauvreté générale des demoiselles ou soi-disantes. Les menus ouvrages de capots et de chemises de trait les occupent un peu pendant l'hiver . . . » <sup>13</sup>

Devant ces remarques, Talon voudrait que les femmes et les filles apprennent le filage. A cette fin, il fait distribuer des métiers dans les maisons pour favoriser la fabrication de toutes sortes de tissus et d'étoffes. <sup>14</sup> Plus tard, le gouverneur s'inquiètera du désintéressement que les habitants manifestent pour la culture du chanvre. Pour s'y soustraire, ceux-ci prétendent que leurs travaux ne leur laissent guère le temps de s'adonner à la culture des plantes textiles. C'est alors que Denonville suggère de faire venir plusieurs tisserands de France pour les installer dans les paroisses canadiennes. Les campagnards se chargeraient de nourrir les nouveaux arrivés, alors que ceux-ci enseigneraient l'art du tissage aux enfants. Mais le gouverneur convient qu'il est plus urgent de montrer d'abord « à filer aux femmes et aux filles, car il y en avait très peu capables de manier le fuseau ». <sup>15</sup> Voilà un aveu pour le moins surprenant. Et Denonville insiste de nouveau. Le 8 mai 1686 : <sup>16</sup>

<sup>11</sup> D. Dainville, *Beauté de l'histoire du Canada* (Paris, 1821), 483.

<sup>12</sup> *Nouvelle-France. Documents Historiques. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*, (Québec, 1893), I : 226.

<sup>13</sup> Archives canadiennes, correspondance générale, C 11A., VII : 57-60.

<sup>14</sup> Joseph-Noël Fauteux, *Essai sur l'Industrie au Canada sous le régime français*, (2 vol., Québec, 1927), II : 450.

<sup>15</sup> Archives canadiennes, *op. cit.*, 57-60.

<sup>16</sup> *Ibid.*, 84.

Je me persuade toujours de plus en plus de la nécessité qu'il y a d'obliger le peuple à s'adonner à faire des chanvres pour les convertir en toiles. La longueur de l'hiver pendant tout lequel le peuple ne fait rien que se chauffer, vivant dans une extrême oisiveté, la nudité ou sont tous les enfants, la fainéantise des filles et des femmes, tout cela, Monseigneur, demande un peu de sévérité pour que l'on sème du chanvre et que l'on s'applique aux toiles.

L'ineffable La Hontan observe à son tour, en 1704, que chez les Canadiennes, « les paresseuses y sont en assez grand nombre; elles aiment, dit-il, le luxe au dernier point, & c'est à qui mieux prendra les maris au piège ».<sup>17</sup> Jusqu'ici, nous n'avons écouté parler que les hommes. Une femme admettra pourtant que le beau sexe manque de travail en Canada. Dès 1709, Madame de Vaudreuil informe le Ministre qu'il « seroit aussy nécessaire pour le bien du pays et pour occuper les femmes et les filles d'obliger les habitans de semer du chanvre, et d'en fournir tous les ans une certaine quantité au Magasin du Roy qui leur seroit payée ».<sup>18</sup> Cette proposition fut-elle entendue à la cour ? A tout événement, Madame de Vaudreuil renouvelle ainsi sa sollicitation, dès l'année suivante :<sup>19</sup>

Il seroit bon aussy Monseigneur pour occuper les femmes et les filles des habitans qui ne font rien la plupart du temps et pour le bien du pays d'obliger chaque habitant de semer du chanvre et d'en fournir au magasin du Roy tous les ans une certaine quantité que l'on leur payeroit.

La campagnarde serait également légère. Pour l'inviter à plus de sérieux, Mgr de Saint-Vallier voudrait augmenter le nombre des religieuses dans les communautés canadiennes. Du Louvre, le 26 février 1717, le scribe du Conseil de Marine informe le prélat qu'on n'y voit aucune objection, puisque dans la colonie, le nombre des filles dépasse maintenant celui des garçons et que

<sup>17</sup> La Hontan, *op. cit.*, 81.

<sup>18</sup> RAPQ, (1942-43), 416. Résumé d'une lettre de M<sup>me</sup> de Vaudreuil au Ministre, 1709.

<sup>19</sup> RAPQ, (1946-47), 409. Mémoire de Madame de Vaudreuil au Ministre, 1710.

« celles-ci ne trouvant pas à se marier se débauchent ».<sup>20</sup> Observation peu flatteuse pour nos aïeules.

Par ailleurs, le naturaliste Kalm se montre beaucoup moins sévère sous ce rapport. Comme il ne visite pratiquement que les paroisses rurales, il ne s'en tiendra qu'à la malpropreté. Selon lui, la Canadienne ne s'esquinterait généralement pas aux soins du ménage. Il se permettra ce reproche, alors qu'il est à Québec, le 5 août 1749 : « La punaise, dit-il, abonde en Canada. Je l'ai trouvée partout où j'ai logé, tant à la ville qu'à la campagne; on ne connaît pas d'autre remède à ce fléau que la patience. »<sup>21</sup> Habitué à la propreté des intérieurs de sa Suède natale, le visiteur continue : « Le criquet pullule aussi en Canada, surtout dans les campagnes, où cet hôte désagréable se loge dans les cheminées. »<sup>22</sup> On objectera que la Canadienne n'est tout de même pas responsable des insectes de la colonie. C'est exact, mais Kalm se reprendra quelques jours plus tard :<sup>23</sup>

Cependant elles (les Canadiennes), dit-il, se relâchent un peu à l'égard de la propreté des ustensiles et des appartements, car, dans quelques maisons, aussi bien à la ville qu'à la campagne, les planchers ne sont lavés qu'une fois par six mois; cela n'impressionne pas agréablement l'étranger qui arrive d'un voyage dans des pays hollandais ou anglais, où le curage et le frottage des planchers sont regardés comme chose tout aussi importante que l'exercice de la religion. Pour empêcher la poussière accumulée de devenir nuisible à la santé, les femmes arrosent le parquet plusieurs fois par jour, ce qui a l'effet de la rendre encore plus épaisse. Les aspersion se répètent aussi souvent que la poussière est sèche et se soulève.

Il y a pourtant des témoignages moins sévères. Vers le même temps, le chevalier de La Pause dira que les femmes du pays « sont assez propres dans leur maison et, en général, plus spiri-

<sup>20</sup> *Ibid.*, (1940-41), 465. Délibérations du Conseil de Marine sur la lettre de Mgr de Saint-Vallier, le Louvre, 26 février 1717.

<sup>21</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 72.

<sup>22</sup> *Loc. cit.*

<sup>23</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 43.

tuelles que les hommes dans tous les ordres ». <sup>24</sup> Mais Lambert trouve l'intérieur de nos maisons généralement malpropre, un demi-siècle plus tard. La Canadienne, paraît-il, soutient que trop de soins et d'aération sont préjudiciables à la santé, surtout pour les chambres à coucher. Mais le voyageur ajoute cependant: « there are French women in Canada as remarkable for cleanliness as there are others remarkable for the opposite extreme ». <sup>24a</sup>

La Canadienne serait également moqueuse, à l'égard de la mode comme du langage. Kalm prétend qu'elles « ne portent pas moins d'attention aux modes nouvelles, et se moquent les unes des autres, chacune critiquant le goût de sa voisine. Mais ce qu'elles reçoivent comme nouvelle façon, de continuer le naturaliste, est déjà passé de mode, et mis au rebut en France ». <sup>25</sup>

Seront-elles plus indulgentes pour le parler ? Non pas, puisque le Suédois, qui devait avoir certaines difficultés de prononciation, remarque que « les dames canadiennes, celles de Montréal surtout, sont très portées à rire des fautes de langage des étrangers; mais elles sont excusables jusqu'à un certain point, poursuit le voyageur, parce qu'on est enclin à rire de ce qui paraît inusité et cocasse... les belles dames du Canada ne peuvent entendre aucun barbarisme ou expression inusitée sans rire. » <sup>26</sup>

D'autre part, la femme canadienne, citadine comme campagnarde, serait encore insubordonnée à l'autorité civile. Elle nous en a laissé maints exemples. Prenons ceux-ci. Le 11 juillet 1678, l'épouse d'un nommé Beaupré est traduite devant le Conseil Souverain pour « quelques paroles injurieuses profferées contre le Gouverneur ». <sup>27</sup> Pareille accusation est également portée contre Agnès Morin, femme d'Ignace Bonhomme, qui comparait devant le même tribunal, le 5 décembre suivant. On lui repro-

<sup>24</sup> RAPQ, (1933-34), 212. Papiers La Pause. La Population et culture des terres.

<sup>24a</sup> John Lambert, *op. cit.*, I: 153.

<sup>25</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 101-102.

<sup>26</sup> *Loc. cit.*

<sup>27</sup> *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, (6 vol., Québec, 1885-1891), II: 217.

che les « paroles injurieuses par elle proferées contre la personne de Monsieur le Gouverneur ». <sup>28</sup> Brûlons les étapes et transportons-nous aux jours difficiles de décembre 1757, alors que la disette oblige le gouverneur à retirer le quarteron de pain distribué au peuple pour le remplacer par une ration de bœuf et de cheval, à six sols la livre. Personne n'est satisfait. Lévis rapporte que les femmes se soulèvent, dès l'après-midi du même jour. « Elles s'assemblèrent, dit-il, devant la porte de M. le marquis de Vaudreuil; elles demandèrent à lui parler. M. le marquis de Vaudreuil en fit entrer quatre chez lui. Il leur demanda quel étoit le sujet de cette émeute. » <sup>29</sup> La conversation s'envenime, mais après pourparlers, le gouverneur réussit à calmer ses bouillantes visiteuses, non sans qu'il puisse les empêcher de rétorquer « qu'elles avoient de la répugnance à manger du cheval; qui étoit ami de l'homme; que la religion défendoit de les tuer et qu'elles aimeroient mieux mourir que d'en manger ». <sup>30</sup> Pour les convaincre, Vaudreuil ordonne à Martel et Monrepos, respectivement commissaire de la Marine et juge de police, de mener les récalcitrantes à la boucherie et de leur montrer le bon état de la viande chevaline. Mais la démarche n'apporte pas les résultats espérés. Une fois qu'elles y sont rendues, les femmes déclarent « qu'elles n'en prendroient pas, ni personne pas même les troupes ». <sup>31</sup> C'est défier publiquement l'autorité civile. Non contentes de leur premier geste, les femmes se retirent en tenant des propos séditieux. Lévis voudrait trancher la question en militaire. D'après lui, « MM. de Martel et de Monrepos auroient dû en faire arrêter quelques-unes. » <sup>32</sup> Mais on n'en fit rien.

L'événement n'échappe à personne. Pour sa part, Montcalm le commente ainsi: « Il y a eu, dit-il, une espèce de petite émeute de la part des femmes du peuple qui ont été assez séditieusement faire une représentation à M. de Vaudreuil. » <sup>33</sup> Et le 18 juin 1758,

<sup>28</sup> *Ibid.*, II: 266.

<sup>29</sup> *Journal des Campagnes du Chevalier de Lévis, 1756-1760*, (Montréal, 1889), 117-118-119.

<sup>30</sup> *Loc. cit.*

<sup>31</sup> *Loc. cit.*

<sup>32</sup> *Loc. cit.*

<sup>33</sup> *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada*, 325.



le général de poursuivre : « Le peuple a été réduit, à Québec, à deux onces de pain ; il y a eu un attroupement de femmes à la porte du lieutenant général de police. »<sup>34</sup> Le lendemain, Montcalm note que les ménagères de Montréal s'agitent de plus belle. « Emeute de femmes de Montréal mourant de faim et se plaignant hautement qu'on vend de la farine vingt sols la livre, de dire le militaire ; le commissaire Martel s'enferme, Montrepos lâcha de grandes phrases, et le marquis de Vaudreuil promit d'augmenter de trente livres les soixante quinze qu'il distribue pour les pauvres familles. »<sup>35</sup> En somme, c'est à qui va se disculper. Mais la misère et la médiocrité n'en resteront pas moins de mauvaises conseillères, surtout pour les femmes.

Dès 1766, un gentilhomme reproche encore aux Canadiennes d'être mondaines et de trop aimer le jeu. A ses dires, elles ne manquent aucune veillée et « y jouent beaucoup aux cartes avant et après les danses ».<sup>36</sup> Cette remarque s'applique davantage aux citadines.

Enfin des dignitaires ecclésiastiques déplorent l'immodestie chez les femmes de la colonie. Le 31 octobre 1690, l'Évêque de Québec rappelle que certaines d'entre elles « ne se font point de scrupule d'avoir la gorge et les épaules découvertes quand elles sont dans leurs maisons ».<sup>37</sup> Même que « nous en avons rencontrées, continue-t-il, dans cet état. »<sup>38</sup> Et le prélat d'ajouter, s'adressant à son clergé : « nous vous défendons, expressement d'absoudre les filles et les femmes qui porteront la gorge et les épaules découvertes, soit dedans, soit dehors leurs maisons, ou qui ne les auront couvertes que d'une toile transparente... »<sup>39</sup> On montrera encore plus de sévérité, lors du synode de Montréal, le 8 mars 1694. Les confesseurs refuseront dorénavant l'absolution aux femmes et aux filles « qui portent le sein découvert,

<sup>34</sup> *Ibid.*, 370.

<sup>35</sup> *Loc. cit.*

<sup>36</sup> Pierre de Sales Laterrière, *op. cit.*, 61.

<sup>37</sup> *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Evêques de Québec*, (6 vol., Québec, 1887), I : 269. Ordonnance touchant l'ivrognerie et l'impureté, Québec, dernier jour d'octobre 1690.

<sup>38</sup> *Loc. cit.*

<sup>39</sup> *Loc. cit.*

lorsqu'elles ont été suffisamment averties du mal qu'il y a dans cette immodeste façon de se vêtir. On ne doit non plus leur donner la Sainte-Communion quand elles s'y présentent dans cet état ». <sup>40</sup>

\* \* \*

Les femmes canadiennes n'ont pas que des défauts ; elles ont plusieurs qualités qui en font d'excellentes compagnes. Elles sont incontestablement intelligentes. Hocquart nous dit « qu'elles sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états ». <sup>41</sup> Cependant, de poursuivre l'intendant : « Toutes aiment la parure et il n'y a pas de distinction de ce côté là entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme et d'un officier. » <sup>42</sup> A l'été de 1756, Parscau Du Plessix observe, à son tour, que « les femmes y sont fort aimables (en Canada), mais extrêmement fières ». <sup>43</sup> Et le marin de conclure : « elles sont vives et ont de l'esprit. » <sup>44</sup> En 1808, Von Moll Berczy voyage de Québec à Montréal, en bateau. Le 20 juillet, l'Allemand débarque à Batiscan, où il couche chez un habitant du lieu. Il y trouve beaucoup de confort. Puis, de dire le visiteur : « Par ce que j'ay pu conclure de la Conversation et des reflexions de notre hotesse qui est une vielle (sic) feme intelligente ». <sup>45</sup>

La femme est généralement plus instruite que son compagnon, ce qui lui vaudra certains égards dans la société canadienne. De Versailles, le 15 mai 1725, le roi prend la peine d'écrire à Vaudreuil et Chazelle pour les informer que la femme a doréna-

<sup>40</sup> *Ordonnance de Monseigneur le Cardinal de Grimaldy, Archevêque d'Aix, Receue & autorisée par le Diocèse de Québec dans le Synode tenu à Ville-Marie le 8. Mars 1694*, (A Paris, s.d., chez Urbain Coustelier, Marchand Libraire, rue S. Jacques, au Cœurbon), 2.

<sup>41</sup> Archives canadiennes, 1866, p. XXXV. Hocquart au Ministre, vol. 67, fol. 76.

<sup>42</sup> *Loc. cit.*

<sup>43</sup> RAPQ, (1928-29), 225. Journal d'une campagne au Canada à Bord de La Sauvage, mars-juillet 1756, par Louis-Guillaume de Parscau du Plessix, enseigne de vaisseau.

<sup>44</sup> *Loc. cit.*

<sup>45</sup> RAPQ, (1940-41), 36. Correspondance de William Von Moll Berczy, de Québec, vendredi le 22 juillet 1808.

vant « droit à l'eau bénite et au pain béni ». <sup>46</sup> Chez les Ursulines de Québec, un annaliste ne rapporte-t-il pas que les filles d'officiers, de magistrats et de marchands coudoient les « filles de simples habitants ». <sup>47</sup> D'ailleurs, des écoles pour jeunes filles se répandent à travers toute la Nouvelle-France. Les Sœurs de la Congrégation en fondent une à Champlain, en 1676; à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, en 1685; à Lachine, vers 1686; à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, vers 1690; à Château-Richer, en 1696; à Boucherville, en 1703; à la Prairie de la Magdeleine, vers 1705; à la Pointe-aux-Trembles de Québec, en 1716; à Saint-Laurent de Montréal, en 1732. Bref, ce sont autant d'établissements, construits dans des milieux ruraux, et destinés à l'éducation des jeunes campagnardes. <sup>48</sup>

On note la même préoccupation dans les milieux urbains. Le 20 septembre 1714, Vaudreuil et Bégon informent le Ministre que « les Ursulines et les Sœurs de la Congregation y sont pareillement fort utiles (en Canada) pour l'Instruction des jeunes filles tant des villes que de la Campagne. » <sup>49</sup> Mais toute bonne chose n'a-t-elle pas son mauvais côté ? A preuve, cette différence d'instruction entre la fille et le fils d'habitant, qui, dit-on, invite nombre de celles-ci à quitter leur milieu terrien. Franquet, qui trouve le temps d'observer le peuple, entre l'inspection des postes militaires, déplore le fait, en 1754: « Une jeune fille instruite, dit-il, fait la demoiselle, elle est maniérée, elle veut prendre un établissement à la ville; il lui faut un négociant et elle regarde au-dessous d'elle l'état dans lequel elle est née. » <sup>50</sup> Nos aïeules, comme tout le monde, pouvaient avoir des ambitions justifiées. N'empêche que le snobisme ne date pas d'hier.

Quoi qu'il en soit, l'instruction restera toujours assez répandue dans les campagnes. En 1789, Mgr Briand rapporte qu'on

<sup>46</sup> *Ibid.*, (1941-42), 236. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Chazelle, (Versailles, 15 mai 1725).

<sup>47</sup> *Les Ursulines de Québec*, I: 322-323.

<sup>48</sup> Antoine Roy, *Les Arts et les Sciences en Canada*, sous le régime français, (Paris, 1930), 46-47.

<sup>49</sup> RAPQ, (1947-48), 273. MM. de Vaudreuil et Bégon au Ministre. Québec, 20 7<sup>bre</sup> 1714.

<sup>50</sup> Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, (Québec, 1889), 7-8.

trouve facilement, dans chaque paroisse, vingt-quatre à trente personnes capables de lire et écrire. Mais, de remarquer le prélat: « A la vérité, le nombre de femmes instruites excède celui des hommes. »<sup>51</sup> Rien d'étonnant qu'elles deviennent les conseillères de ces derniers, surtout dans les marchés et les affaires. Dans pareils cas, l'habitant s'en remet souvent aux directives de sa compagne. Weld, qui séjourne en Canada de 1795 à 1797, écrit à ce sujet: <sup>52</sup>

Few of the men can read or write; the little learning there is amongst the inhabitants is confined to the women: a Canadian never makes a bargain, or takes any step of importance, without consulting his wife, whose opinion is generally abided by.

Cette remarque est corroborée par un autre voyageur, Lambert, quelques années plus tard. « The women, dira-t-il, are better instructed, or at least better informed... Hence they generally acquire an influence over their husbands. »<sup>53</sup> Enfin, Dainville ajoute, en guise de conclusion: « La superstition règne encore dans le Canada. Les femmes, mieux élevées que les hommes et généralement plus instruites, y ont une grande influence. Le Canadien consulte toujours sa femme lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, et il est rare qu'il ne suive pas son avis. »<sup>54</sup>

Au surplus, des suggestions seront faites pour faciliter l'instruction des filles. Le 16 novembre 1835, Mgr Signay félicite les Ursulines des Trois-Rivières, de la bonne éducation qu'elles donnent à leurs élèves. La pension, au couvent, est définitivement fixée à dix louis et quinze chelins, en argent, ainsi qu'à douze minots de blé. Le prélat recommande même aux religieuses d'accepter des céréales, des volailles, du beurre et d'autres denrées de la part des parents. « C'est ainsi, poursuit-il, que l'on fait à Nicolet pour les pensions des enfans des cultivateurs à qui il coûte moins de contribuer ainsi à l'éducation de leurs enfans que par des déboursemens d'argent. »<sup>55</sup>

<sup>51</sup> Mandements, etc., *op. cit.*, II: 390.

<sup>52</sup> Isaac Weld, *op. cit.*, 194.

<sup>53</sup> John Lambert, *op. cit.*, I: 163.

<sup>54</sup> D. Dainville, *op. cit.*, 483.

<sup>55</sup> RAPQ, (1937-38), 63. Inventaire de la Correspondance de M<sup>gr</sup> Joseph Signay, Archevêque de Québec.

A sa louange, la Canadienne ne craint pas la famille. Dès 1667, Talon remarque, non sans satisfaction, que le Canada « est fécond en hommes français naturels, les femmes y portent presque tous les ans ». <sup>56</sup> Les Indiennes, au contraire, seraient moins prolifiques, « soit, dira l'intendant, que le grand travail auquel elles sont obligées, retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop longtemps leurs enfans de leur lait ». <sup>57</sup> Près d'un siècle et demi plus tard, un visiteur constate encore que les femmes du pays « are prolific, and fat chubby children may be seen at every Habitant's door ». <sup>58</sup>

Mais la vie rude que l'on doit mener dans la colonie, use prématurément les hommes. Au mois d'août 1749, le nombre des femmes excède déjà celui de leurs compagnons. Bien entendu, tous ces derniers ne trouvent pas la mort dans les voyages ou au cours d'escarmouches, mais certains délaissent la colonie pour les comptoirs de traite de la Nouvelle-Angleterre. On en retrouve même jusqu'aux Indes Occidentales. Devant ce manque de prétendants, les filles vont-elles se tourner vers le couvent ? « Je me suis laissé dire par plusieurs personnes, voire même des dames, rapporte Kalm, qu'aucune jeune fille ne se décide à entrer au couvent qu'après avoir atteint un âge qui ne lui laisse que peu d'espoir de jamais trouver un mari. » <sup>59</sup> S'il est vrai que le célibat n'est qu'à demi accepté dans la campagne laurentienne, nous ne croyons pourtant pas que les vocations religieuses, du moins dans la proportion que le Suédois le voudrait, soient le résultat d'autant d'amours malheureux.

La campagnarde canadienne est encore incontestablement laborieuse. En juillet 1749, Kalm reconnaît que la femme de la Nouvelle-France, contrairement à celle des colonies anglaises, est « dure au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple; on les voit, poursuit-il, toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrages ». <sup>60</sup>

<sup>56</sup> *Ibid.*, (1930-31), 63. Mémoire de Talon sur l'état présent du Canada, 1687.

<sup>57</sup> *Loc. cit.*

<sup>58</sup> John Lambert, *op. cit.*, I: 153.

<sup>59</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 101-102.

<sup>60</sup> *Ibid.*, II: 43.

Maints témoignages avantagent la Canadienne en ce qui concerne les bonnes mœurs. De Québec, le 20 juillet 1722, Mgr de St-Vallier s'inquiète du libertinage que l'on trouve en Louisiane. Il serait préférable, dit-il, de « faire venir des filles du Canada que de France pour servir d'épouses à ceux qui habitent ce pays ; elles ont meilleure réputation ». <sup>61</sup> Dans une lettre pastorale écrite près d'un siècle plus tard, en 1806, Mgr Plessis se disait particulièrement édifié « de voir que tant de femmes reçoivent la sainte communion . . . ». <sup>62</sup>

La femme canadienne est-elle de compagnie agréable ? La Potherie n'en doute aucunement. Vers 1750, le gentilhomme observe qu'elles « ont de l'esprit, de la délicatesse, de la voix, & beaucoup de disposition à danser ». <sup>63</sup> N'allons pas croire qu'elles soient frivoles. Elles savent, bien au contraire, s'arrêter aux projets d'avenir, car « comme elles sont sages naturellement, de poursuivre le narrateur, elles ne s'amuse gueres à la bagatelle, mais quand elles entreprennent un Amant, il lui est difficile de n'en pas venir à l'himenée. » <sup>64</sup> Les fréquentations ne traînent pas. La jeune fille songe généralement au mariage dès le premier prétendant.

Du côté de l'esprit, la campagnarde n'a rien à envier à son compagnon. A ce propos, un enseigne de vaisseau, alors en service au Canada, écrit en juillet 1756 : « Les hommes passent pour être peu spirituels, ce qui provient de l'éducation qu'on leur donne ; on les élève à peu près comme les Sauvages, qui ne reprennent jamais leurs enfants et leur laissent une entière liberté ; apparemment qu'on prend un soin plus grand des filles. » <sup>65</sup>

De son côté, le suédois Kalm insiste sur le raffinement de la Canadienne. « Il y a une distinction à faire, écrivait-il, en septembre 1749, entre les dames canadiennes, et il ne faut pas

<sup>61</sup> RAPQ, (1941-42), 216. Inventaire des documents concernant l'Eglise du Canada. Mgr de Saint-Vallier (Québec, 20 juillet 1722).

<sup>62</sup> *Ibid.*, (1932-33), 34. Inventaire de la correspondance de Mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec. Lettre pastorale aux habitants de Rimouski (Québec, 10 octobre 1806).

<sup>63</sup> Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, I : 279.

<sup>64</sup> *Loc. cit.*

<sup>65</sup> RAPQ, (1928-29), 225.

confondre celles qui viennent de France avec les natives. »<sup>66</sup> Même qu'il faudrait encore distinguer la québécoise de la montréalaise. Aux dires du naturaliste, la première, qui a l'avantage de rencontrer les hauts fonctionnaires et les voyageurs venant d'Europe, serait une vraie dame française, tant par l'éducation que par les manières. La seconde, au contraire, reçoit rarement des visites de marque. Aussi, les Français eux-mêmes reprochent-ils aux femmes de cette dernière ville « d'avoir beaucoup trop de l'orgueil des Indiens, et de manquer d'éducation ».<sup>67</sup> Il serait plus juste de conclure que la québécoise et la montréalaise sont bien élevées, mais que la première est plus mondaine.

Mais, s'il y a un sujet sur lequel elles tombent d'accord, c'est bien celui de la mode. Comme toutes les femmes, la Canadienne reste coquette et porte beaucoup d'intérêt à sa garde-robe. Elle s'y intéresse tellement que les autorités religieuses pensent à sévir contre certains abus. Mais Frontenac est loin de s'en faire pour si peu. Le 12 novembre 1690, l'impétueux gouverneur écrit au Ministre pour lui dénoncer la rigueur avec laquelle on accueille les modes féminines en Nouvelle-France. « Les ecclésiastiques et principalement ceux de Montréal, observe-t-il, gênent aussi beaucoup les consciences sur cet article et sur d'autres bagatelles de coiffures et de dentelles qui sont si extraordinaires qu'elles font beaucoup murmurer les peuples. »<sup>68</sup>

Les divers narrateurs du temps conviennent du soin particulier que nos aïeules portent à leur chevelure. En juillet 1749, Kalm nous dit qu'elles « s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres jours, elles s'occupent assez peu de leur toilette, sauf leur coiffure, qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrette ».<sup>69</sup> Et le naturaliste continue: « Chaque jour de la semaine, le dimanche excepté, elles portent un mantelet petit et élégant, sur un court jupon, qui va à peine à la moitié de la

<sup>66</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 61.

<sup>67</sup> *Loc. cit.*

<sup>68</sup> RAPQ, (1927-28), 46. Lettre du gouverneur de Frontenac au Ministre, 12 novembre 1690.

<sup>69</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II: 43.

jambe, et dans ce détail de leur ajustement elles paraissent imiter les femmes indiennes. Les talons de leurs souliers sont élevés et très étroits ; je m'étonne qu'ainsi chaussées elles puissent marcher à l'aise. »<sup>70</sup> Ce dernier détail concerne évidemment la citadine, car la campagnarde préfère le « soulier sauvage » ou le soulier de « bœuf » à la chaussure française.

Passant par l'Assomption, en septembre suivant, le voyageur enchaîne : « Toutes les femmes du pays, sans exception, portent le bonnet. Leur toilette consiste en un court mantelet sur un court jupon, qui leur va, à peine, au milieu de la jambe. »<sup>71</sup> Signe d'une certaine aisance : « une croix d'argent est suspendue à leur cou ».<sup>72</sup>

Si la Canadienne est laborieuse, elle n'en serait pas moins portée au commérage. « En général, de nous dire Kalm, elles sont fort laborieuses ; cependant j'en ai vu quelques unes qui, comme les anglaises des colonies, ne faisaient rien que caqueter toute la journée. »<sup>73</sup> Mais le Suédois ne manque pas l'occasion de nous dire tout le soin qu'elles portent à leurs tresses, puisqu'elles se « papillottent chaque nuit ».<sup>74</sup> Toujours à l'article de la mode, l'officier d'Aleyrac observe, en 1755, que les femmes du pays « portent des jupes qui ne vont guère qu'aux mollets ».<sup>75</sup> Puis, de conclure le Français : « Chez eux le luxe est poussé jusqu'au dernier point. Il n'est pas jusqu'aux paysannes qui ne portent des robes de chambre et des casaquins de soie, ainsi que des coiffes de dentelles et des souliers de damas, ce qui les rend envieuses de toutes choses... Les filles se tiennent fort bien, mais une fois mariées, elles négligent leur toilette. »<sup>76</sup>

Les dames de qualité s'entourent d'un luxe qui n'est pas sans inquiéter les esprits pondérés. C'est à qui porterait les plus belles toilettes. Ce train de vie dissipe les fortunes. Kalm y

---

<sup>70</sup> *Loc. cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*, II : 61.

<sup>72</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, I : 159.

<sup>73</sup> *Loc. cit.*

<sup>74</sup> *Ibid.*, II : 103.

<sup>75</sup> *Aventures militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 29-30.

<sup>76</sup> *Loc. cit.*



voit l'influence de Versailles. Écoutons-le nous dire, au mois d'août 1749 : <sup>77</sup>

Les jours de réception, elles (les Canadiennes) s'habillent avec tant de magnificence, qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'Etat. Les Français, considérant les choses sous leur véritable aspect, s'alarment beaucoup de l'amour extravagant de la toilette qui s'est emparé d'une grande partie des dames en Canada, qui éloigne d'elles toute idée de faire des épargnes en prévision des besoins à venir, qui cause le gaspillage des fortunes et pousse à la ruine des familles.

Il est heureux que l'habillement de la campagnarde soit plus pratique et plus simple. Lambert nous le décrit ainsi, au début du XIX<sup>e</sup> siècle : <sup>78</sup>

The dress of the women is old fashioned . . . there are numbers who wear only cloth of their own manufacture, the same as worn by men. A petticoat and short jacket is the most prevailing dress, though some frequently decorate themselves in all the trappings of modern dinery . . . The elderly women still adhere to long waists, full caps, and large clubs of hair behind. Some of the younger branches of the countrywomen are becoming more modern, having imbibed a spirit for dress from the French girls who live in the towns as servants.

Passage significatif : le modernisme, si l'on peut s'exprimer ainsi, gagnerait déjà les campagnes. Comme d'autres contemporains, Lambert s'étonne du grand soin que la femme de l'habitant accorde à sa coiffure. Coquette à ses heures, voilà qu'elle porte la toilette les dimanches et les jours fériés. Le voyageur précise à ce sujet : « On Sundays and festivals every one is drest in his best suit, and the female will occasionnally powder their hairs and paint their cheeks ». <sup>79</sup> La poudre et le fard sont de plus en plus employés dans les paroisses rurales.

---

<sup>77</sup> Pierre Kalm, *op. cit.*, II : 101-102.

<sup>78</sup> John Lambert, *op. cit.*, I : 153.

<sup>79</sup> *Ibid.*, I : 173.

N'allons pas conclure que la garde-robe de la terrienne soit des plus dispendieuses. Celle-ci taille le plus souvent ses vêtements dans des étoffes qu'elle fabrique avec les plantes textiles cultivées sur la ferme. Par ailleurs, les moutons lui fournissent la laine dont elle a besoin. Les tissus d'indienne sont particulièrement à la mode. On s'en procure comme on peut. Le 5 décembre 1783, François Caille, de Sorel, s'engage à aller hiverner au Grand Portage, pour le compte de Frobisher, négociant de Montréal. Pour salaire, le voyageur recevra de l'argent et plusieurs effets, dont « un deshabillé d'Indienne pour Sa femme ». <sup>80</sup> Le 21 octobre 1806, Marguerite Malhiot, d'Oka, rédige ses dernières volontés devant le notaire Deguire, de Vaudreuil. La testatrice partage ainsi son linge : « à archange Lamard femme de Pierre forêt deux désabilliers d'indienne, à Marguerite Bertrand deux désabilliers d'indienne et un autre d'Étoffe noire et neuve à véronique Laviolette femme de Pierre amable Robidoux deux désabilliers d'indienne, à charlotte Durocher veuve du nommé Givoque deux désabilliers d'indienne aux deux filles de Romain Givoque à chacune un désabillier d'indienne . . . » <sup>81</sup>

Enfin, un Français, qui visite le Bas-Canada, une quinzaine d'années plus tard, nous laisse un beau tableau de la gaieté de nos aïeules. « Les voyageurs, dira Dainville, nous entretiennent souvent de ces jolies villageoises ; ils aiment surtout à les peindre, formant des groupes à la porte de leurs maisons dans les belles soirées de septembre, et filant, en s'accompagnant de chansons rustiques. » <sup>82</sup>

ROBERT-LIONEL SÉGUIN

<sup>80</sup> Engagem<sup>t</sup> de François Caille a M. Forbisher Hivern<sup>t</sup> Pour 800<sup>r</sup> Du 5. X<sup>bre</sup> 1783. Greffe de François Leguay. Archives judiciaires de Montréal.

<sup>81</sup> Testament de Dame Alexis Marguerite Malhiot veuve du Sieur Eustache Trotier Desrivieres Beaubien Son defunt mari. — après midi Le 2. 8<sup>bre</sup> 1806. Greffe J.-B.-H. Deguire, minute 1794. Archives judiciaires de Montréal.

<sup>82</sup> D. Dainville, *op. cit.*, 483.